

Le Petit tupinier N°3

Février 2008

Exposer aux Tupiniers :

adieu le "tourniquet", vive le renouvellement par tiers !

Lors de la dernière assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 25 janvier dernier, les modalités de recrutement des exposants au marché des Tupiniers ont été au centre des débats.

Légèrement amendées, les propositions élaborées par le conseil d'administration ont été adoptées à l'unanimité, elles entreront en vigueur pour le marché de **2009** (140 places).

Les objectifs

Trois objectifs sont visés dans la refonte des modalités de sélection des exposants du marché des Tupiniers :

- favoriser un meilleur renouvellement des exposants d'une année sur l'autre et permettre l'accès de nouveaux professionnels au marché sans compromettre la qualité de celui-ci ;
- assurer aux potiers sélectionnés une présence sur le marché suffisamment longue pour se faire connaître du public ;
- donner une place suffisante sur le marché aux potiers de la région Rhône-Alpes sans pour autant limiter l'ouverture nationale et internationale de la manifestation.

Le dispositif retenu

- Une commission de sélection de 9 membres décide de l'admission sur le marché ;
- La sélection par la commission donne droit à trois participations consécutives ;
- Après trois participations, le potier doit faire une pause de 2 ans avant de pouvoir déposer à nouveau un dossier ;
- Chaque année on renouvelle un tiers des exposants ;
- Des quotas de places sont fixés en fonction de la localisation géographique des ateliers (autour de Lyon, reste de la région Rhône-Alpes, reste France et étranger) ;
- Chaque année, des places réservées :
 - pour des "jeunes ateliers",
 - pour des potiers participants à un "événement (potiers étrangers, exposition sur un thème)".

2009, 2010, deux années de transition

Ces deux années doivent permettre d'amorcer le renouvellement annuel par tiers.

- En 2009, seulement un tiers des exposants fera l'objet d'une sélection, les deux autres tiers seront composés de potiers ayant déjà participé aux Tupiniers **avant 2008** et qui seront invités par l'association. Ces invitations ne seront valables qu'une année.
- En 2010, un second tiers d'exposants sera sélectionné par la commission et le dernier tiers sera composé de potiers invités par l'association pour cette seule année.
- En 2011, le dernier tiers est sélectionné par la commission.

A partir de 2012, le dispositif de renouvellement par tiers est en place : les potiers sélectionnés pour la première fois en 2009 laissent la place à un nouveau groupe.

La période de dépôt des dossiers de candidatures pour le marché 2009 s'étendra du 31 octobre au 15 décembre 2008. Le détail du contenu du dossier de candidature sera disponible sur le site internet de l'association : www.tupiniers.com.

Comment ça marche, quelques exemples

Cas n°1 : je n'ai jamais exposé aux Tupiniers

Je présente un dossier de candidature pour la commission de 2009 (les dossiers déposés auparavant ne sont pas valables) :

- si je suis accepté, j'expose trois années de suite (2009, 2010, 2011) puis je fais une pause de 2 ans et je peux déposer à nouveau un dossier de candidature pour le marché de 2014 ;
- si je ne suis pas accepté, je peux déposer un **nouveau dossier** de candidature pour le marché de 2010.

Cas n°2 : j'expose aux Tupiniers en 2008

Je ne peux pas participer au marché de 2009.

Je pourrai déposer un dossier de candidature pour le marché de 2010 :

- si je suis accepté, j'expose trois années de suite (2010, 2011, 2012) puis je fais une pause de 2 ans et je peux déposer un nouveau dossier de candidature pour le marché de 2015 ;
- si je ne suis pas accepté, je peux déposer un nouveau dossier de candidature pour le marché de 2011.

Cas n° 3 : j'ai exposé aux Tupiniers avant 2008

Pour le marché de 2009, deux solutions :

- je suis invité par l'association. Si j'accepte, j'exposerai en 2009 et je devrai laisser passer un an avant de pouvoir déposer un dossier de candidature devant la commission de sélection (marché 2011).
- je ne suis pas invité par l'association ou je décline cette invitation, je peux déposer un dossier de candidature et je me retrouve alors dans le cas n°1.

Note : l'invitation éventuelle à participer au marché de 2009 sera transmise avant que ne soit ouverte la période de dépôt des candidatures devant la commission de sélection.

Pour le marché de 2010, **si je n'ai pas participé au marché de 2009**, deux solutions :

- je suis invité par l'association. Si j'accepte, j'exposerai en 2010 et je devrai laisser passer un an avant de pouvoir déposer un dossier de candidature devant la commission de sélection (marché 2012).
- je ne suis pas invité ou je décline cette invitation, je peux déposer un dossier de candidature et je me retrouve alors dans le cas n°1.

Note : l'invitation éventuelle à participer au marché de 2010 sera transmise avant que ne soit ouverte la période de dépôt des candidatures.

Pour en savoir plus

Le document adopté par l'assemblée générale est téléchargeable sur le site internet de l'association : www.tupiniers.com. Vous pouvez également en obtenir copie sur simple demande par mail tupiniersduvieuxlyon@free.fr ou auprès de Catherine Provost qui assure une permanence au secrétariat de l'association le mardi et le jeudi de 9h30 à 18h.

Adhésion

Rejoignez l'association « les Tupiniers du Vieux Lyon ». Cotisation annuelle : 10€.

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

Tel :

Email